



SPW

6

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET
ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT DES PERMIS ET AUTORISATIONS
Administration centrale

Maître Alain Lebrun
Avocat
Place de la Liberté, 6
4030 GRIVEGNEE

30708

Jambes, le

19 DEC. 2012

N/Réf. : DPA/DPA/SJ/MPi/HdV/2012-12-14/30327

V/Réf. : 00000909/Terre Wallonne/Bodarwé

Objet : Carrière Bodarwé à Malmédy.

Maître Lebrun,

En réponse à votre lettre du 10 décembre 2012, j'ai le regret de vous faire savoir que le dossier de 1^{ère} instance relatif à la demande de permis à laquelle vous faites allusion ne se trouve plus dans les services de l'administration centrale et qu'il ne m'est donc pas possible de vous faire parvenir une copie de la déclaration de complétude et de recevabilité.

J'attire cependant votre attention sur le fait que la question que vous vous posez est sans incidence sur la légalité de la décision de l'autorité compétente.

En effet, il n'importe pas que la déclaration de complétude et de recevabilité a été envoyée le 11/07/2008 ou le 16/07/2008 puisque :

- dans le premier cas, la décision de l'autorité compétente aurait dû être notifiée le 24/01/2008 au plus tard ;
- dans le second cas, comme vous l'indiquez, le délai laissé à l'autorité compétente pour notifier sa décision se calcule à dater du jour suivant le délai imparti aux fonctionnaires technique et délégué pour envoyer la déclaration de complétude et de recevabilité, soit à dater du 13/07/2007. Il s'ensuit que la décision de l'autorité compétente aurait dû être notifiée le 28/01/2008 au plus tard.

Dès lors, comme elle a été notifiée au demandeur le 29/01/2008, elle l'a été, quelle que soit l'hypothèse envisagée, en dehors du délai de rigueur et la demande a donc abouti à un refus tacite.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Veuillez agréer, Maître Lebrun, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Inspecteur général,

Marc Peerts

AGENT TRAITANT : M. PIRLET, 1^{ER} ATTACHÉ - ☎ 81/33.60.30.
CHEF DE SERVICE : G. BOXHO, DIRECTEUR F.F. - ☎ 81/33.61.25.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 33 50 50 • Fax : 081 33 51 22
[http //spw.wallonie.be](http://spw.wallonie.be) • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)